

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026-037 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/06/2026

Objet : DECISION 2026-037 - Droit d'accès logiciel ACCEO

Nature : Autres

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 24/06/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Decision 37-LogicielAcceoAccessibiliteSourdsMalentendants.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260618-2026-037-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/06/2026

VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

DÉCISION 2026-037 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AU DROIT D'ACCÈS AU LOGICIEL ACCEO POUR L'ACCESSIBILITÉ TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE AUX SERVICES DE LA COMMUNE AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Fabien DOUCET, Maire de la Commune de Panazol,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8 relative à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin en fournitures courantes et services dont la valeur estimée à moins de 60 000 € HT ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, et notamment son alinéa 4° portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

VU l'offre proposée par la société ACCEO TODEO ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public pour bénéficier de droits d'accès au logiciel ACCEO pour l'accessibilité téléphonique et physique aux services de la commune aux personnes sourdes et malentendantes ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de retenir comme attributaire du marché l'entreprise suivante :

N° marché	Titulaire	Montant	Durée
2026-026R	ACCEO TADEO	Droit d'accès annuel : 773,27 € HT Droit d'accès sur 3 ans : 2 319,81 € HT	3 ans fermes

Article 2 : d'imputer la dépense résultant de cette opération sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

À Panazol, le 18 juin 2026

Le Maire de Panazol,

Fabien DOUCET

